

Le Surveillant acteur n'est pas une option mais une nécessité !

Union régionale de Dijon

Le 24 juillet 2026.

L'administration Pénitentiaire empile les records avec **88829 personnes incarcérées au 1^{er} juin 2026** (pour seulement 63237 places) et notre Interrégion n'est pas épargnée puisque les structures sont surencombrées à force d'empiler les matelas au sol sans perspectives, à court terme, de places supplémentaires.

Au cœur de ces **détention prêtes à exploser**, nos camarades continuent de « **survivre** » dans des conditions dantesques car bien souvent isolés, menacés et privés du droit légitime à une vie de famille équilibrée compte tenu des abyssales carences en effectifs.

Parallèlement à la **nécessité absolue de combler les vacances de postes**, il y a urgence à réformer en profondeur les principes de base de notre cœur de métier qui reposent sur des principes obsolètes et qui mettent nos camarades en danger sur les coursives.

Cette évolution, née sur notre région par le biais de son secrétaire général de l'époque Thierry Cordelette, a pour fondation la **Charte du Surveillant Acteur** et a été portée et signée par la Ministre de l'époque et notre organisation syndicale.

Depuis des années, certaines OS ont fait le choix de l'immobilisme et même du mensonge en la matière accompagnés dans leur démarche par des chefs d'établissements peu enclins à élargir l'**autonomie et l'autorité des personnels**.

L'Union Régionale UFAP de Dijon persiste et signe : Les principes de la Charte du surveillant acteur doivent être déployés sur toutes les structures sans attendre car la situation est critique sur le terrain ! Ce protocole d'accord ne saurait être réduit à de simples audiences (comme on a pu l'entendre ici ou là) mais repose sur les principes suivants :

- **Séquençage complet et sécuritaire des mouvements** d'une journée de détention car ce ne sont pas les services partenaires qui doivent dicter l'activité des agents.
- **Travail en binôme ou équipes mobiles** pour en finir avec l'isolement des agents souvent seuls, sur des coursives surpeuplées.
- **Autonomie de service** afin de permettre aux agents de favoriser leur vie de famille.
- **Autorité des personnels** à travers l'évaluation des détenus et le poids de leur avis sur le parcours de peine.

Il faut en finir avec l'éternelle image du surveillant qui doit rester seul, enfermé sur son étage (sous peine d'être sanctionné s'il le quitte), à courir de porte en porte pour envoyer ses mouvements et relever les drapeaux aux portes. **Nos camarades méritent mieux !**

Les personnels ne doivent pas être à **disposition permanente** des Unités sanitaires ou autres services partenaires. Ce sont à ces services de se conformer aux créneaux et à la sécurité des mouvements.

Enfin, les personnels ne doivent plus se sentir **écartés et désavoués** (et les exemples sont nombreux) des décisions de classement au travail, des octrois de permissions de sortie ou d'aménagements de peine. **L'avis et l'analyse des agents de détention doit compter !**

L'Union Régionale UFAP de Dijon continuera de porter avec conviction ce projet qui n'a rien d'une option mais qui est une nécessité pour redonner aux personnels le respect qu'ils méritent !

Pour l'Union Régionale UFAP de Dijon

Le secrétaire général
R. Bernier